

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 212

17 – CHARENTE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

Ventes et cessions

839 726 510 RCS La Rochelle.

MULOT NAVALE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 143520.00 EUR.

Adresse : Zone Artisanale du Brasson, 17390 La Tremblade.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13 février 2023, la société MULOT EQUIPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 988.770 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale du Brasson 17390 La Tremblade, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 684 057 RCS LA ROCHELLE, et la société MULOT NAVALE, société par actions simplifiée au capital de 143.520 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale du Brasson 17390 La Tremblade, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 726 510 RCS LA ROCHELLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MULOT NAVALE par la société MULOT EQUIPEMENT. La société MULOT NAVALE ferait apport à la société MULOT EQUIPEMENT de la totalité de son actif, soit 1.038.299,56 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 882.491,41 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 155.808,15 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenue par la même société mère, la société MULOT, société par actions simplifiée au capital de 152.450 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale du Brasson 17390 La Tremblade, immatriculée sous le numéro 332 441 005 RCS LA ROCHELLE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er avril 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes opérations actives et passives, effectuées par la société MULOT NAVALE depuis le 1er avril 2022 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MULOT EQUIPEMENT. La société MULOT NAVALE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de la réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 mars 2023 au plus tard. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle au nom des deux sociétés le 15 février 2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans

les conditions prévues aux articles L.236-14 et L.236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

